

Ordonnance bizonne

Articles L. 322-3, 3° et 4°, L. 324-1 et R. 161-45 du Code de la sécurité sociale.

DOCTEUR JEAN-BAPTISTE PAOLI

Oncologie Radiothérapie

Ancien Interne / Ancien Assistant des Hôpitaux

Ancien Chef de Clinique à la Faculté

=> 13 078 565 2

00 1 22 0 74

CAB CONV ZID IK SPEC

HOPITAL FONDATION SAINT JOSEPH

26 bd de Louvain

13008 MARSEILLE

Tel : +33 04 91 80 82 11

Patient :

M. AZRI Jilani né(e) le 18/07/1954.

Prescriptions relatives au traitement de l'affection longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONERANTE)

Date : 15.02.2024

Soins dentaires avant Zometa/XGeva

En cas d'urgences composer le 15

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée
(MALADIES INTERCURRENTES)

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L.114-13 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).

S 3321b